Le guide

Pour les séances en libre accès

Saison 2020 -2021

Indice 02

SOMMAIRE

1. Les règles de fonctionnement Page 3
- 1.1 Principe général
- 1.2 Ouverture du mur
- 1.3 Horaires
- 1.4 Responsabilité de séance
- 1.5 Participation des mineurs
- 1.6 Enregistrement sur le registre
- 1.7 Conditions d'accès à la séance Page 4
- 1.8 Notion de grimpeur autonome
- 1.9 Début de séance
- 1.10 Pendant la séance
- 1.11 Fin de séance
- 1.12 Inviter une personne
- 1.13 Exclusion du club Page 5

2. Le Responsable de séance Page 6
- 2.1 Définition
- 2.2 Responsabilité
- 2.3 Consignes et missions
- 2.4 En début de séance
- 2.5 En fin de séance
- 2.6 Ouverture et fermeture du mur

3. Les règles de sécurité Page 7

4. Que faire en cas d'accident ? Page 18
- 4.1 Appeler les secours
- 4.2 Trousse de secours
- 4.3 Plan d'évacuation et emplacement du défibrillateur
- 4.4 Pratiquer les premiers secours - Prescriptions de la Croix Rouge Page 19

5. Les passeports d'escalade Page 21
- 5.1 Les différents passeports
- 5.2 Quels passeports nous concernent en SAE ? Page 22
- 5.3 Comment acquérir un passeport ?
- 5.4 Les compétences à acquérir ?

Annexe 1 : Le bureau du club - Saison 2020/2021 Page 29
Annexe 2 : Autorisation parentale Page 30
Annexe 3 : Le Dico du grimpeur Page 31
Annexe 3 : "Pourquoi j'ai nommé mon club Libre Ecart" Page 38
Annexe 4 : Les statuts du club Page 42

1

LES REGLES DE FONCTIONNEMENT

pour les séances d'escalade en libre accès

1.1 - PRINCIPE GENERAL

Sécurité, convivialité et respect. La pratique de l'escalade peut présenter des risques si les consignes de sécurité, rappelées par un chapitre spécial dans ce guide (chapitre 3), ne sont pas respectées. Les adhérents au club ont l'obligation formelle de respecter ces règles ainsi que toutes celles définies dans ce guide pour le bon fonctionnement du club. Les encadrants sont toujours à la disposition des adhérents pour un rappel des techniques appropriées à la pratique de l'escalade en sécurité.

1.2 - OUVERTURE DU MUR

L'accès à la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) du collège de Marignier est calqué sur l'année scolaire. Le mur est donc normalement fermé pendant les vacances scolaires. Toutefois, des exceptions sont possibles et font l'objet d'une information par mail des adhérents.

1.3 - HORAIRES

Le mur est ouvert en libre accès à tous les adhérents aux jours et aux horaires suivants :

Lundi	19h30 – 22h00
Mercredi	20h00 – 22h00
Vendredi	19h00 – 22h00
Samedi	10h00 – 13h00

Les adhérents, sauf événement spécial organisé par le bureau du club, ne peuvent venir grimper en dehors de ces créneaux.

1.4 - RESPONSABILITÉ DE LA SEANCE

Chaque séance d'escalade est placée sous la responsabilité d'un Responsable de séance. La définition du Responsable de séance et de sa mission font l'objet du chapitre 2 de ce guide. La séance d'escalade ne peut pas démarrer sans un Responsable de séance.

1.5 - PARTICIPATION DES MINEURS aux séances de libre accès

Les moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou d'un adulte autorisé par les parents et signalé au bureau du club par une autorisation parentale. Voir formulaire type en Annexe 2.
Les 16/18 ans peuvent grimper pendant les séances de libre accès si les parents ont délivrés une autorisation parentale au bureau du club.

1.6 - ENREGISTREMENT SUR LE REGISTRE LIBRE ACCES

A son arrivée au gymnase et avant de pratiquer l'escalade, chaque participant doit s'enregistrer sur le Registre Libre Accès mis à disposition à cet effet devant le mur. Il y indique son nom et son heure d'arrivée.

1.7 - CONDITIONS D'ACCES A LA SEANCE

Pour pratiquer librement l'escalade sur la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) pendant les séances de libre accès, chaque adhérent doit respecter les conditions suivantes :

1. Avoir répondu à tous les critères de son inscription : règlement de sa cotisation et fourniture, le cas échéant, du certificat d'aptitude physique à la pratique de l'escalade.
2. Etre licencié FFME
3. Etre qualifié "Grimpeur Autonome"

1.8 - NOTION DE GRIMPEUR AUTONOME

Un grimpeur autonome est titulaire d'un passeport d'escalade FFME de niveau minimum :

. Module sécurité JAUNE pour la grimpe en moulinette
. Module sécurité ORANGE pour la grimpe tête

Voir en chapitre 5 de ce guide les différents passeports FFME.
Si l'adhérent au club ne possède aucun passeport ou s'il est titulaire d'un passeport inférieur au niveau de sa pratique d'escalade, il doit OBLIGATOIREMENT :

. Faire valider ses compétences par un initiateur pour l'obtention du passeport ou du module nécessaire,
. Suivre, le cas échéant, des cours d'escalade pour l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du passeport recherché.

Les passeports sont ensuite délivrés par le club et enregistrés pour les saisons suivantes.
La liste des adhérents avec leur niveau d'escalade est disponible dans le Registre Libre Accès.

1.9 - DEBUT DE SEANCE

Les matelas de protection et les paravents doivent être mis en place. Les paravents doivent être placés au plus près des matelas pour limiter la marche sur le revêtement de sol du gymnase.

1.10 - DURANT LA SEANCE

Ne pas marcher avec les chaussons d'escalade sur le revêtement de sol du gymnase. Prendre soin du matériel qui est mis à disposition. L'espace du gymnase dédié à notre activité est délimité par les paravents. Ne pas sortir de cet espace et respecter les autres activités sportives en cours.
L'UTILISATION DE LA MAGNESIE EN POUDRE EST INTERDITE dans l'enceinte du gymnase. Elle pollue fortement l'air et nos poumons. Sont autorisés la boule de magnésie ou la magnésie liquide.

1.11 - FIN DE SEANCE

Respecter les horaires. Arrêter l'escalade 15 min avant la fin de la séance pour le rangement du matériel. Ranger les paravents et remettre toutes les cordes sur tous les relais. A la fin de la séance du samedi, relever les matelas contre le mur. Ne pas oublier d'effets personnels. Partir un plus tôt avant la fin de la séance pour échapper au rangement n'est pas un comportement très sportif et ne correspond pas aux valeurs du club. Il est toujours possible de contribuer au rangement même ½ heure avant la fin.

1.12 - INVITER UNE PERSONNE

Il est possible d'inviter une ou deux personnes pour une séance de découverte du club et du mur d'escalade. Les conditions sont les suivantes :

1. Prévenir le club quelques jours avant par mail (libre.ecart@free.fr). Indiquer le nombre de personne et la date prévue de l'invitation.
2. Le jour de la séance, présenter immédiatement les personnes invitées au Responsable de séance. Celui-ci doit vérifier les compétences de grimpeur autonome des invités ou les faire grimper sous la surveillance d'une personne qualifiée.
3. L'invitation de ces personnes ne peut être renouvelée une seconde fois.

1.13 - EXCLUSION DU CLUB

Le bureau directeur du club se réserve le droit de prononcer l'exclusion d'un membre du club à titre provisoire ou définitif, si celui-ci fait preuve d'un comportement inadapté à la pratique de l'escalade : agressivité, vulgarité, vol, comportement dangereux, non respect des règles de sécurité ou des règles de fonctionnement énoncées ci-dessus. Si l'exclusion est prononcée, le montant de la cotisation versée au club n'est pas remboursé.

2

LE RESPONSABLE DE SEANCE

2.1 - DEFINITION

Le responsable de séance est une personne majeure, membre du club, reconnue compétente et licenciée FFME.

2.2 - RESPONSABILITE

En cas d'accident, c'est la responsabilité du club qui est engagée et non celle de la personne qui s'est désignée Responsable de séance s'il applique les consignes du club.

2.3 - CONSIGNES DU CLUB ET MISSIONS DU RESPONSABLE DE SEANCE

Permettre l'accès à la séance aux seules personnes autorisées, c'est à dire aux adhérents du club dont l'inscription a été validée (voir chapitre 2), aux mineurs encadrés par un adulte ou ayant fourni une autorisation parentale (chapitre 4) et aux personnes invitées selon la règle définie au chapitre 1.12.
Rappeler les règles de sécurité fédérales si nécessaire et intervenir en cas de non respect de ces règles.
Exclure de la séance tout participant refusant de respecter le règlement ou dont la conduite apparaît comme dangereuse.
Gérer des situations d'incident ou d'accident et prévenir les secours en cas de besoin.
Veiller au respect du lieu et des autres utilisateurs.
S'assurer de la compatibilité du matériel utilisé par les participants avec le mur d'escalade et les voies.
Faire respecter les Règles de fonctionnement pour le libre accès à la séance (chapitre 1)

2.4 - EN DEBUT DE SEANCE

Veiller à la mise en place du matériel.
S'assurer que chaque participant à la séance s'inscrive sur le registre.

2.5 - EN FIN DE SEANCE

Faire respecter les horaires. Arrêt de l'escalade 15 min avant la fin de la séance pour le rangement du matériel. Ranger les paravents, remettre toutes les cordes sur les relais.
Relever les matelas contre le mur à la fin de la séance du samedi.
Vérifier qu'il n'y a pas d'oublis d'effets personnels.
Couper l'éclairage du gymnase.

2.6 - OUVERTURE ET FERMETURE DU GYMNASE

L'ouverture et la fermeture du gymnase sont gérées par le club au moyen d'un badge. Le Responsable de séance doit se procurer un badge pour assurer l'ouverture et la fermeture du gymnase. Pour cela, il doit se rapprocher d'un encadrant du club.

3

LES REGLES DE SECURITE

La sécurité est l'affaire de tous.

La première règle est de posséder un équipement personnel adapté à la pratique de l'escalade.

Votre harnais (ou baudrier) doit être récent et ne pas comporter de trace d'usure. Remplacez-le régulièrement. Il est un des éléments principaux de votre sécurité.

Votre dispositif d'assurage et votre mousqueton doivent aussi être vérifiés régulièrement. Un "puits" usé peut endommager gravement les cordes.

Portez toujours des chaussures lorsque vous assurez. Un retour au mur occasionné par la chute du grimpeur peut avoir des effets dévastateurs sur vos orteils.

Nouez vos cheveux lorsqu'ils sont longs ce qui vous évitera de les coincer dans votre système d'assurage ou dans les dégaines.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les principales règles de sécurité préconisée par la FFME pour la pratique de l'escalade en SAE. Lisez avec attention, mémorisez et bien sûr appliquez.

1. PROCESS GENERAL - La check list
2. PROCESS D'ENCORDEMENT
3. ASSURAGE EN 5 TEMPS - En montée, en moulinette
4. ASSURAGE EN 3 TEMPS - En descente
5. ASSURAGE DU LEADER - En montée, en tête
6. MOUSQUETONNER - Grimpe en tête

Pour une information complète, consultez le site internet de la fédération : ffme.fr
Rubrique "Fiches techniques" puis "Techniques escalade".

Si vous constatez un manquement à ces règles de sécurité par un des adhérents, vous devez intervenir ou le signaler au Responsable de séance.

Généralités

Pour réduire les conséquences de fautes d'inattention, il faut instituer un contrôle réciproque avant de débuter une voie en déroulant la check-liste des points clés de sécurité :

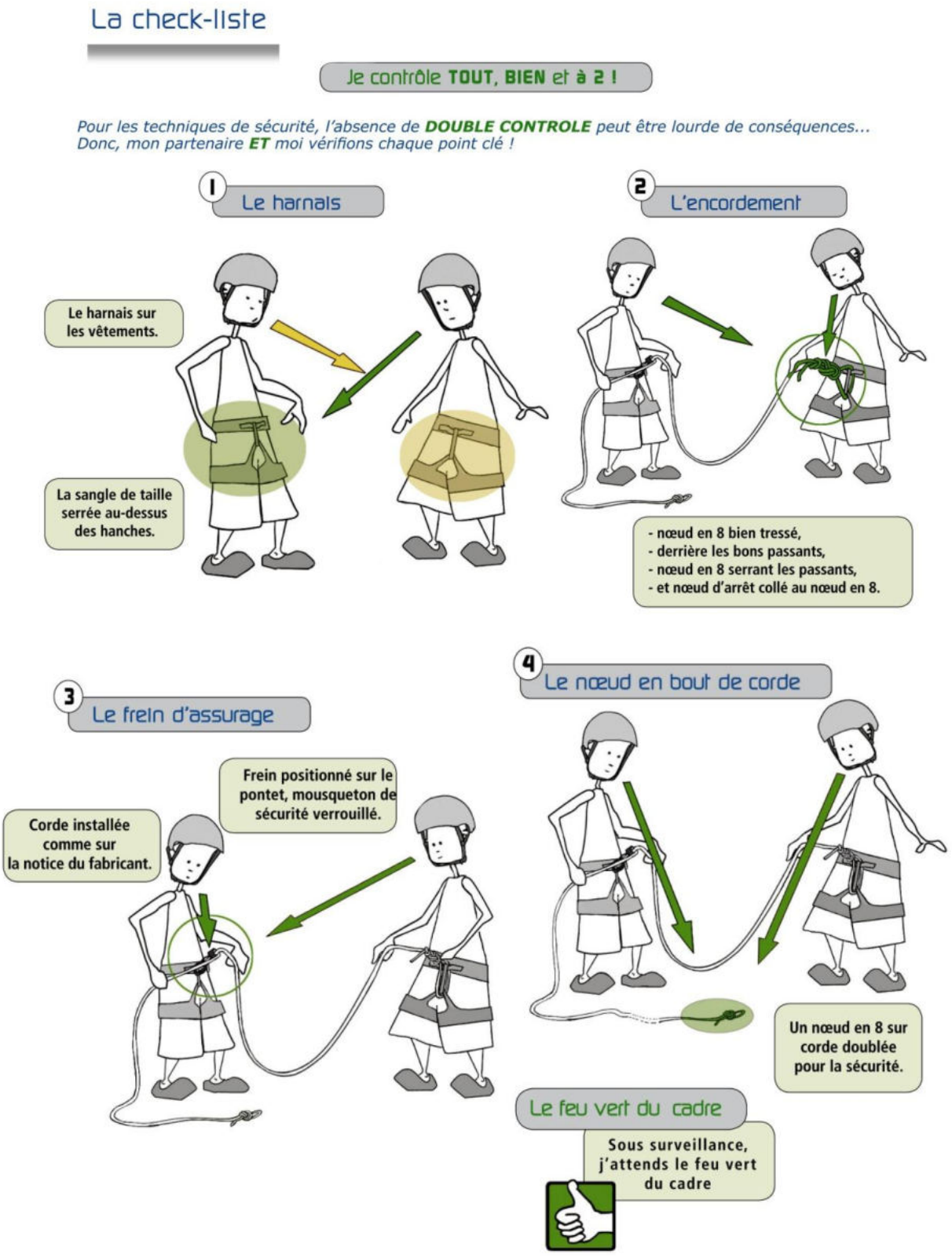

Généralités

De nombreux accidents, aux conséquences souvent dramatiques, surviennent sur des nœuds d'encordement mal réalisés, ou plutôt mal finis. D'où l'importance des précautions suivantes :

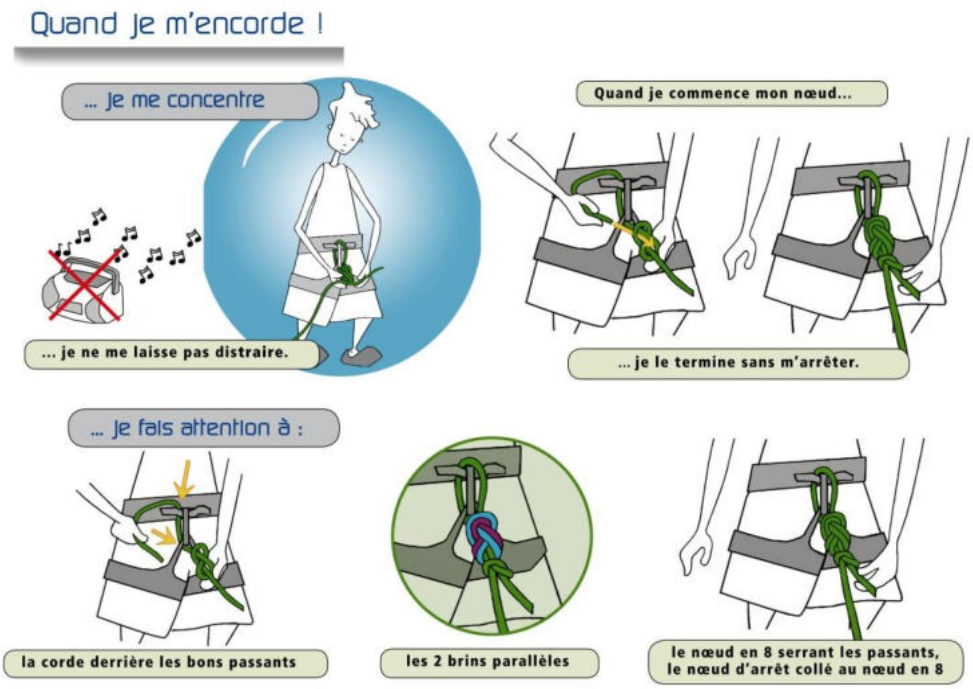

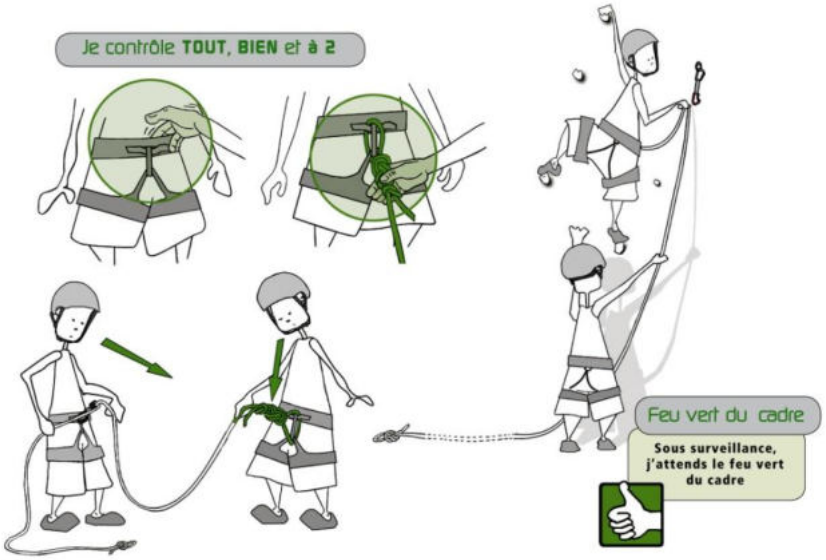

3.3 - ASSURAGE EN 5 TEMPS

Généralités

C'est la technique que l'on utilise en moulinette pour assurer un partenaire à la montée.

Précautions :

Le frein d'assurage est fixé sur le pontet à l'aide d'un mousqueton de sécurité ;
La corde passe dans le frein selon les préconisations du fabricant ;
L'assureur recherche une position stable ;
il se tient près de la paroi mais décalé de l'axe de la voie ;
il est toujours vigilant ;
il garde la corde tendue afin de « sentir » le grimpeur mais sans le tracter ;
à aucun moment, l'assureur ne lâche le brin du dessous : il garde toujours une main sous le frein d'assurage :

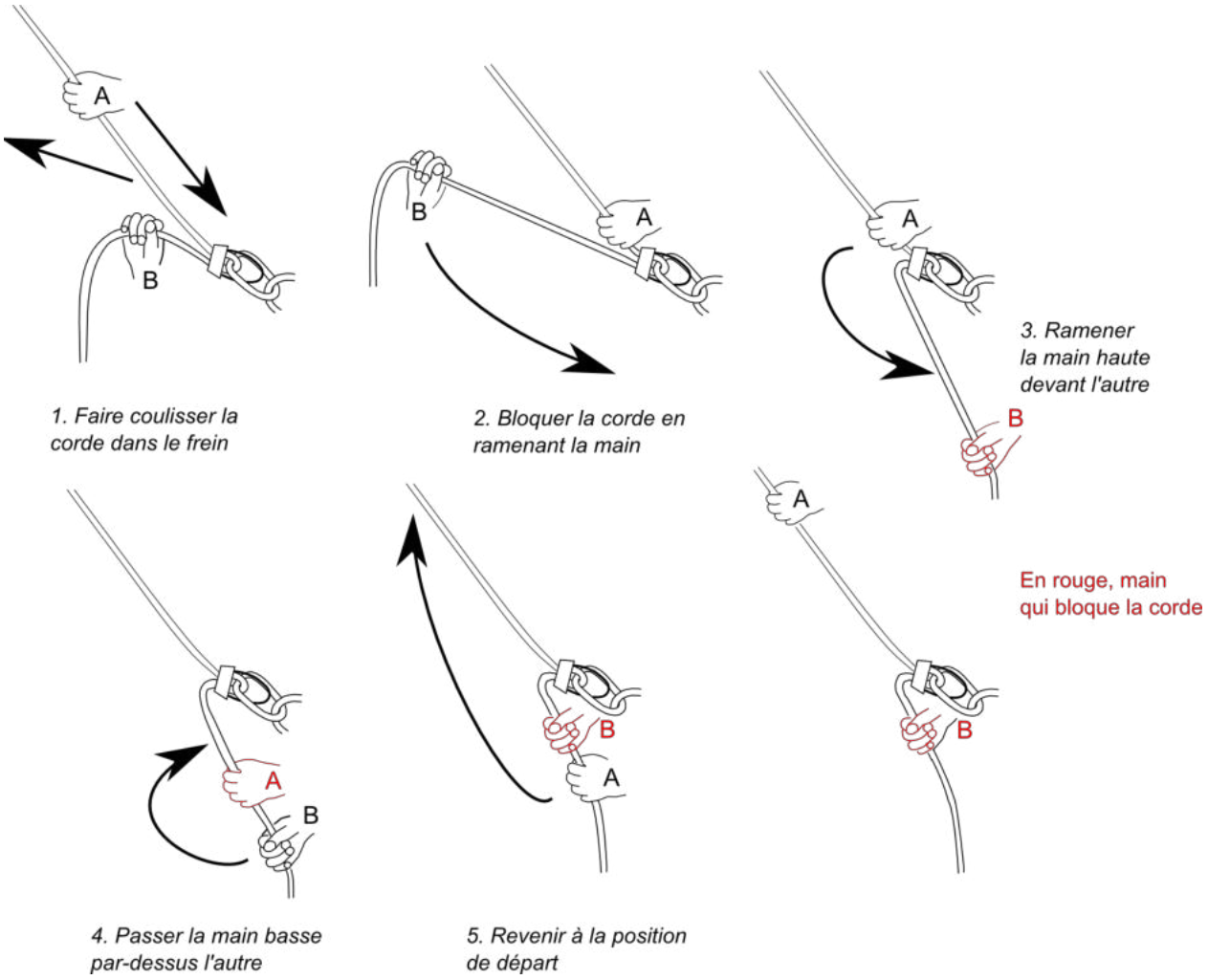

Généralités

C'est la technique que l'on utilise en moulinette pour assurer la descente d'un partenaire.

Précautions :

Le frein d'assurage est fixé sur le pontet à l'aide d'un mousqueton de sécurité ;
La corde passe dans le frein selon les préconisations du fabricant ;
L'assureur :

- recherche une position stable,
- se tient près de la paroi mais légèrement à droite ou à gauche de la voie,
- est toujours vigilant,
- à aucun moment, ne lâche le brin du dessous : il garde toujours une main sous le frein d'assurage :

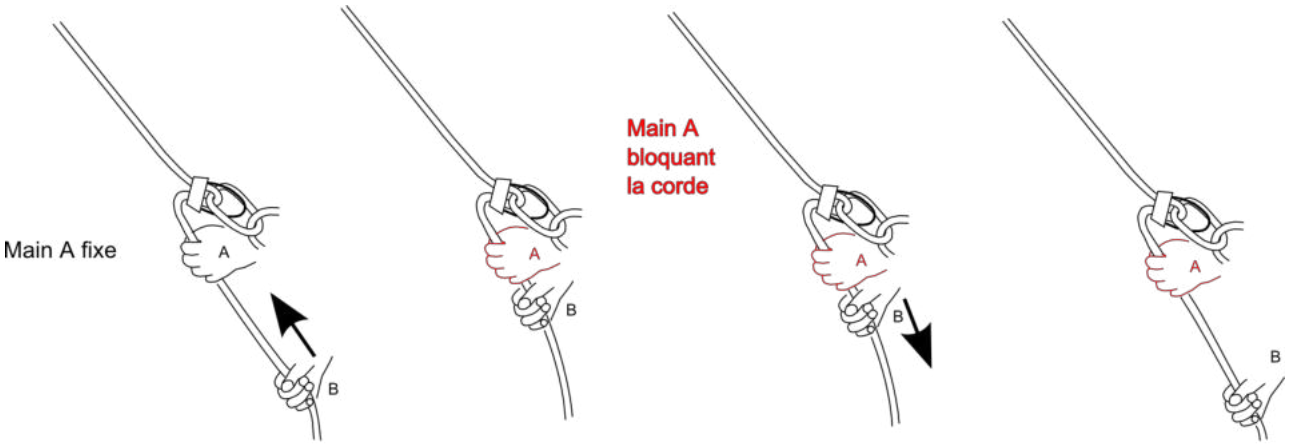

1. La main B donne de la corde que la main A laisse coulisser

2. La main A bloque la corde

3. La main A bloquant la corde, l'assureur replace la main B à sa position initiale

Généralités

C'est la technique que l'on utilise pour assurer un partenaire grimpant en tête.

Précautions :

Le frein d'assurage est fixé sur le pontet à l'aide d'un mousqueton de sécurité ;
La corde passe dans le frein selon les préconisations du fabricant ;
L'assureur :

- pare le grimpeur avant le 1er point (il doit préparer suffisamment de corde entre le grimpeur et le frein pour ne pas être obligé d'interrompre la parade pour donner du mou !),
- recherche une position stable, près du support mais légèrement décalé de l'axe de la voie (après le 3ème point, il peut se reculer pour mieux suivre des yeux le grimpeur),
- est toujours vigilant pour être prêt à retenir une chute à tous moments,
- maintient une légère flèche à la corde entre le frein et le 1er point,
- anticipe les besoins du grimpeur pour ne pas le gêner (lors des mousquetonnages, il peut faire un pas en avant pour donner du mou plus rapidement),
- à aucun moment, ne lâche le brin du dessous : il garde toujours une main sous le frein d'assurage.

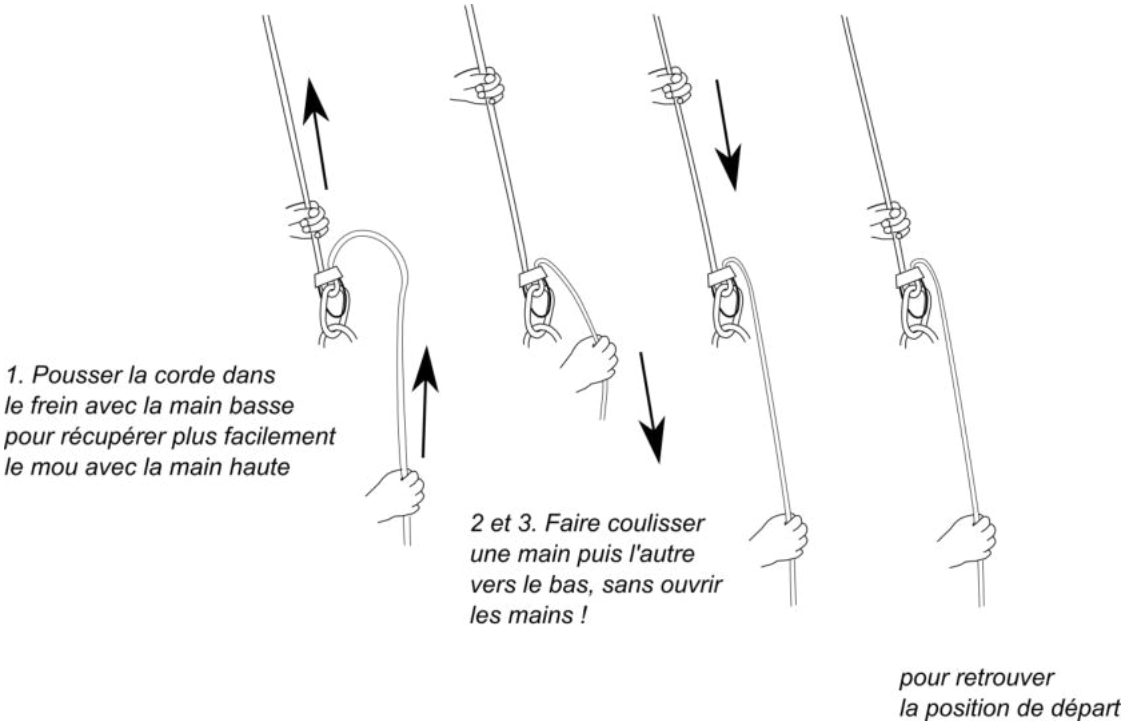

Généralités

Quand on grimpe en tête, on relie sa corde au point d'amarrage grâce à une dégaine pour limiter l'ampleur d'une chute éventuelle. Si l'on dispose d'une position confortable pour réaliser cette manœuvre dans les voies faciles, c'est moins souvent le cas dans les voies plus difficiles. Une bonne raison pour choisir et s'entraîner à maîtriser une technique de mousquetonnage.

Manipulations :

Il existe de multiples manières de manipuler la corde ; il faut en choisir une et la répéter pour l'automatiser.

Avec le pouce, le reste de la main immobilisant le mousqueton

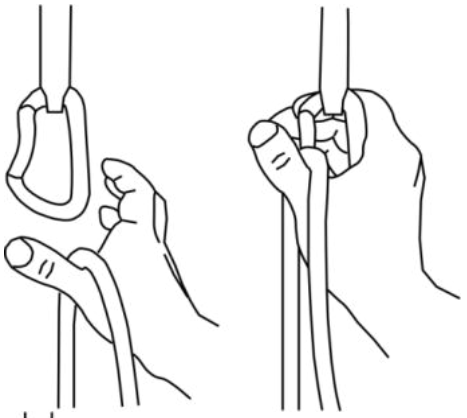

La corde entre l'index et le majeur

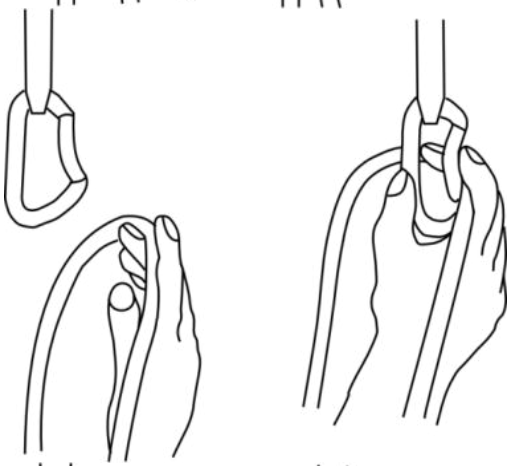

Avec le pouce, index et majeur immobilisant le haut du mousqueton

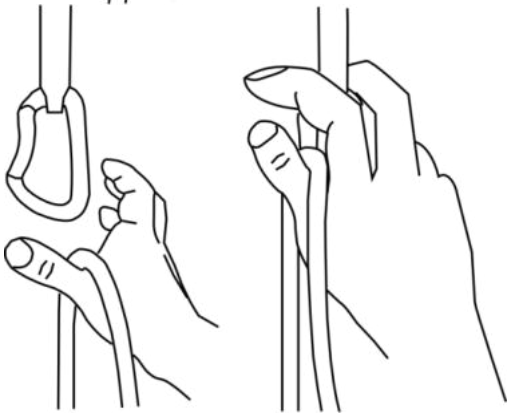

Avec le pouce et l'index, le majeur immobilisant le mousqueton

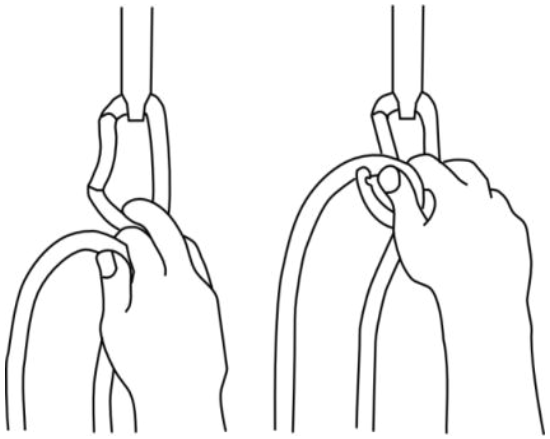

Précautions :

placez le mousqueton droit sur l'amarrage

placez le côté du mousqueton sans le doigt d'ouverture du côté où le cheminement de la voie vous conduit

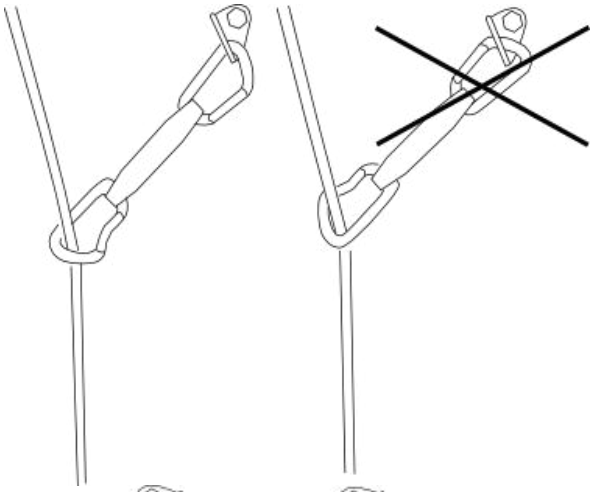

placez le brin qui va au baudrier vers l'extérieur

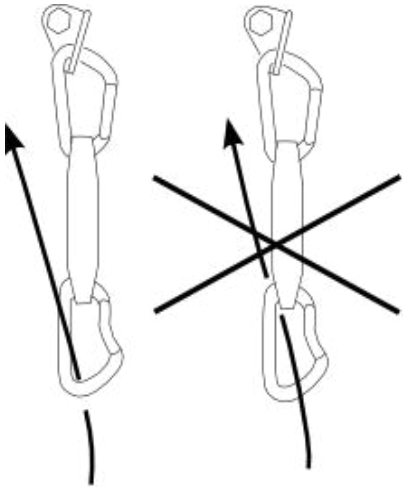

placez le brin venant du baudrier

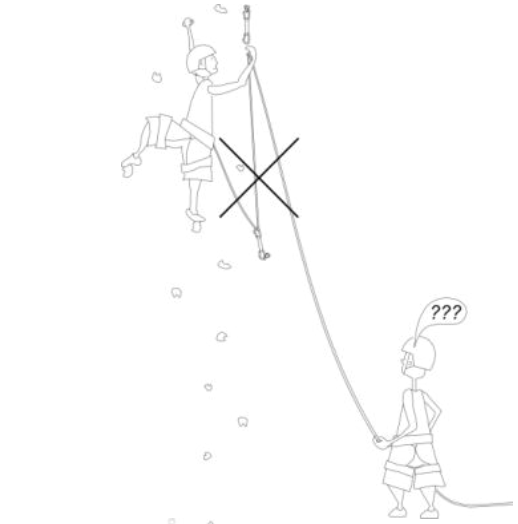

cherchez une position pour mousquetonner plutôt avec l'amarrage sous les yeux qu'à bout de bras

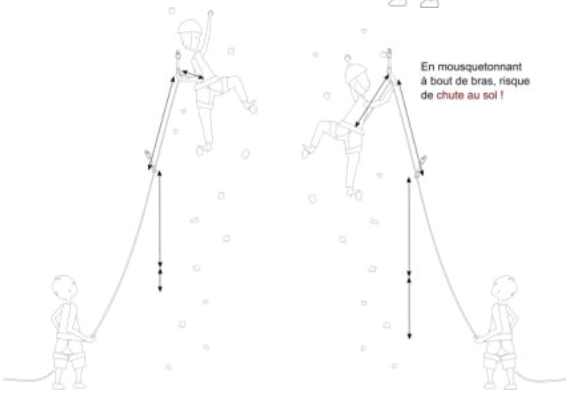

EN RESUMÉ

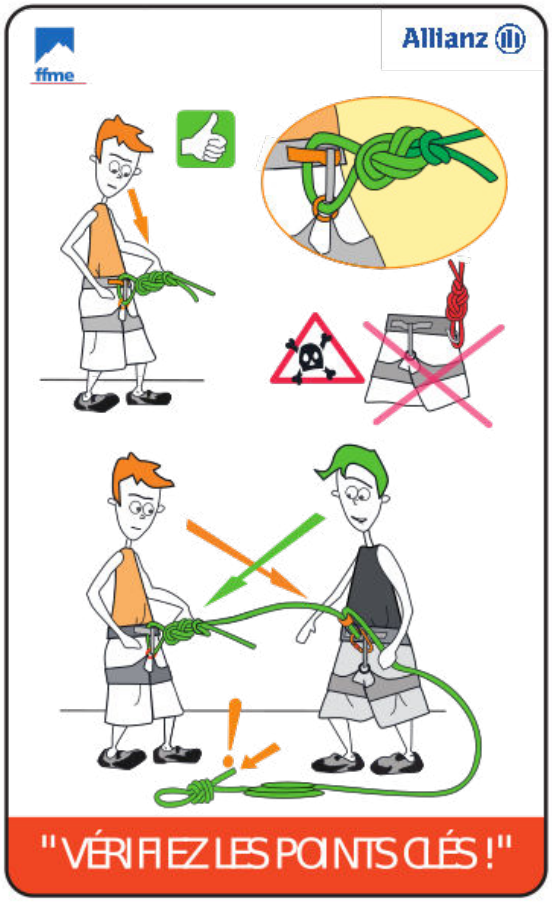
ffme
Allianz
" VÉRIFIEZ LES POINTS CLÉS ! "

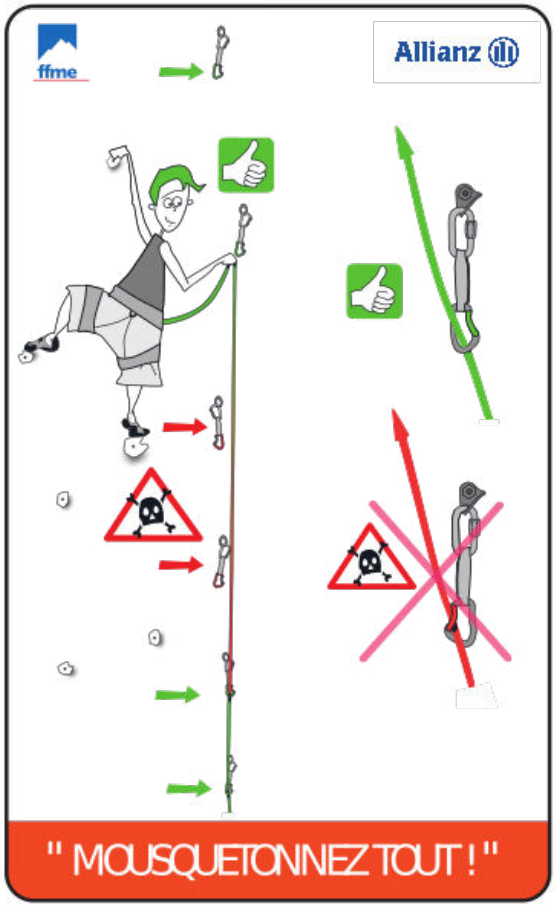
ffme
Allianz
" MOUSQUETONNEZ TOUT ! "

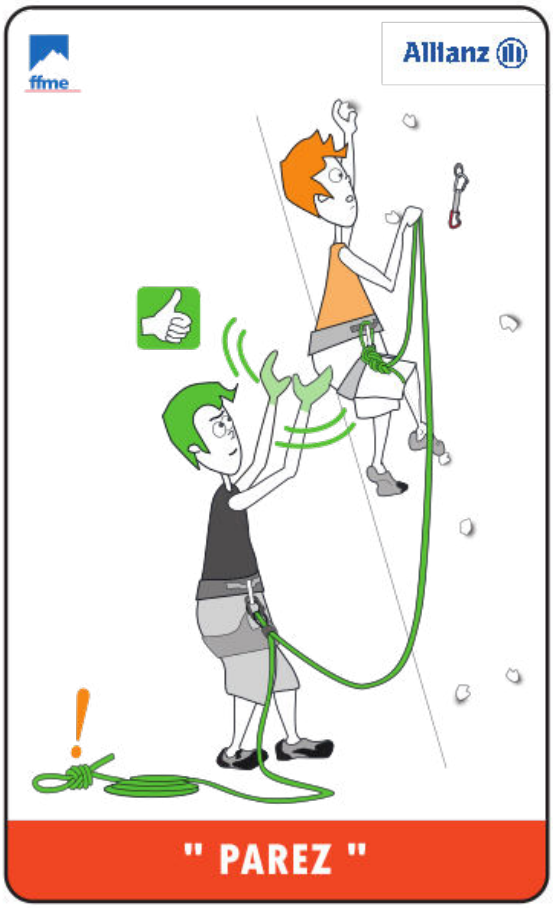
ffme
Allianz
" PAREZ "

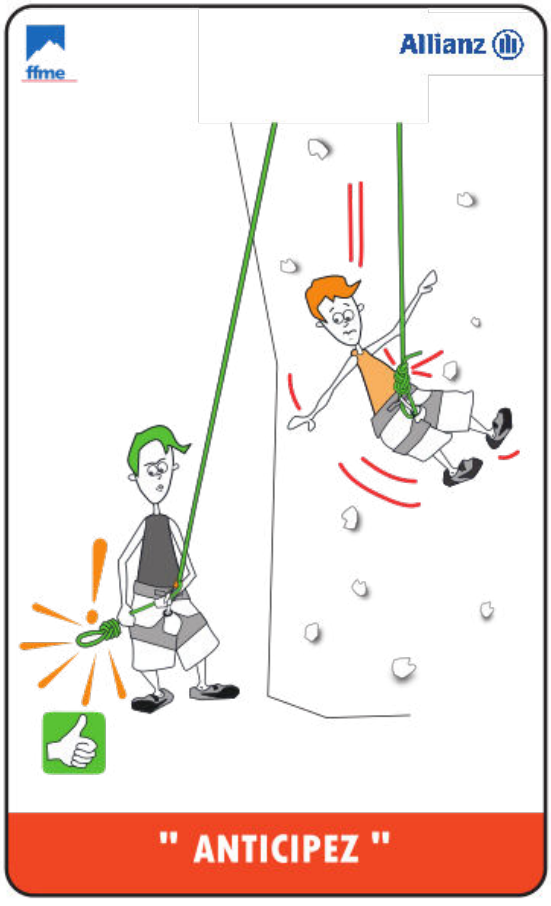
ffme
Allianz
" ANTICIPEZ "

ffme
Allianz
"MAÎTRISER LA VITESSE "

ffme
Allianz
" ÉCARTEZ-VOUS ! "

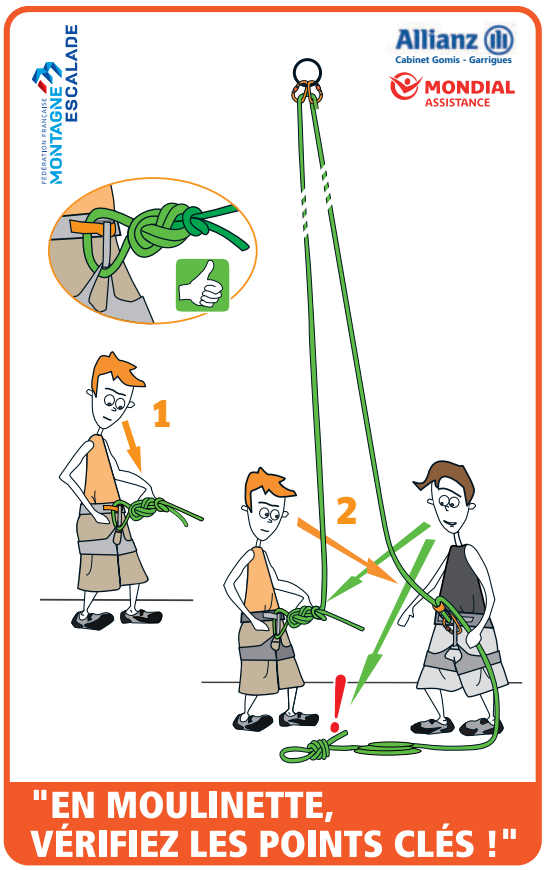
FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE
Allianz
Cabinet Gomis - Garrigues
MONDIAL ASSISTANCE
1
2
"EN MOULINETTE,
VÉRIFIEZ LES POINTS CLÉS !"

4

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

4.1 - APPELER LES SECOURS

Si vous êtes témoin d'un accident, appelez immédiatement les secours.

Numéro à composer

112

4.2 - TROUSSE DE SECOURS

Pour les blessures légères, une trousse de secours est disponible dans le petit placard situé dans "la grotte de blocs"(1).

Ce placard est protégé par une serrure à combinaison (2) dont le code est connu par le Responsable de séance.

Merci de remettre la trousse de secours à sa place après utilisation et de veiller à refermer le placard.

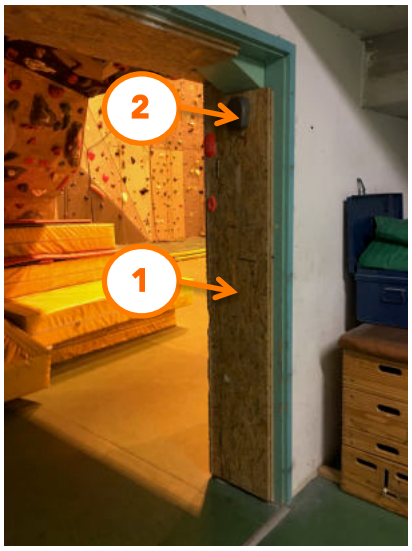

4.3 - PLAN D'EVACUATION ET EMPLACEMENT DU DEFIBRILATEUR

Ils sont disposés à l'entrée du gymnase.

4.4 - LES PRESCRIPTIONS DE LA CROIX ROUGE

Pour pratiquer les premiers soins en attendant les secours.

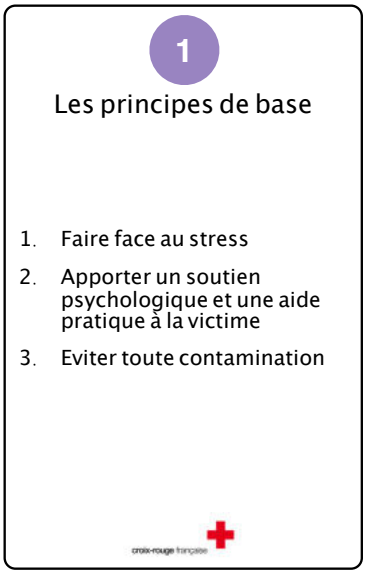

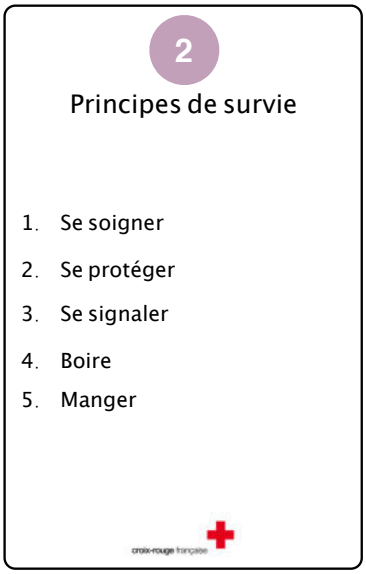

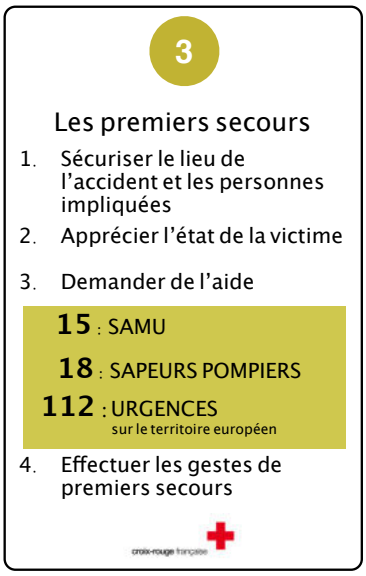

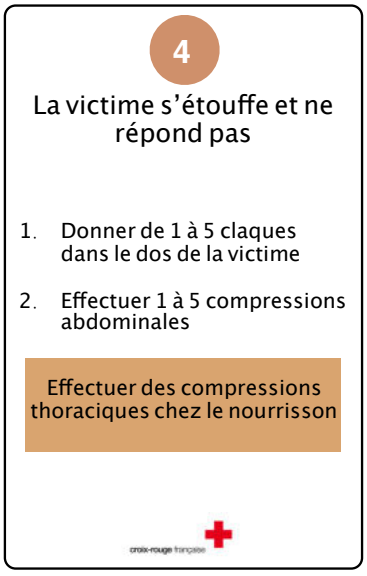

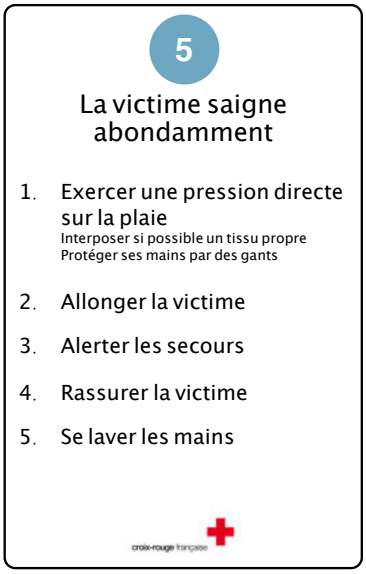

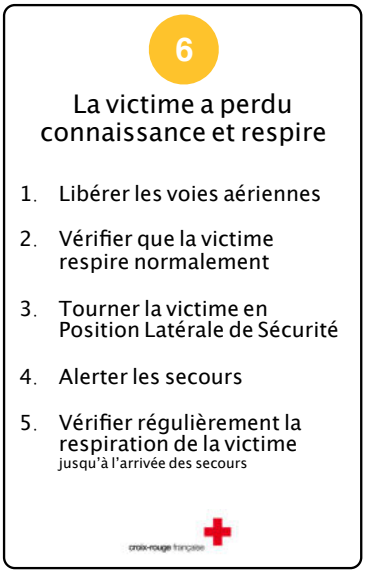

7

La victime ne respire pas

1. Vérifier que la victime ne réagit pas et ne respire plus
2. Alerter les secours
3. Alterner :

30
compressions thoraciques
2
insufflations
jusqu'à l'arrivée des secours

Si disponible
Utiliser un DEFIBRILATEUR

8

La victime se plaint d'un malaise

1. Mettre la victime au repos dans une position confortable
2. Alerter les secours et suivre leurs consignes
3. Vérifier régulièrement que la victime est consciente et respire normalement

9

La victime présente une plaie

1. Se laver les mains ou mettre des gants jetables
2. Rincer la plaie.
   N'utiliser un antiseptique que sur avis d'un médecin, d'un pharmacien, d'un infirmier
3. Protéger la plaie
   avec un pansement adhésif
4. Conseiller à la victime de consulter un médecin
   Vérifier vaccination tétanos
5. Se laver les mains après

10

La victime présente une brûlure

1. Passer la brûlure sous l'eau courante jusqu'au soulagement de la douleur
2. Retirer les vêtements et les bijoux s'ils ne collent pas
3. Protéger la brûlure
   avec un pansement ou un tissu propre

Ne pas crever les ampoules

4. Alerter les secours si la brûlure est grave

11

Traumatisme crânien, cervical ou dorsal

La priorité est que la victime ne fasse aucun mouvement

1. Calmer et convaincre de ne pas bouger
2. Alerter les secours
3. Appliquer les consignes données par les secours et surveiller la victime

Si perte de connaissance, mettre la victime en PLS

12

Fractures, blessures musculaires, articulaires

La priorité est de ne pas bouger la zone touchée et l'immobiliser

1. Alerter les secours
2. Refroidir la blessure avec de la glace 20 min maximum

Ne pas tenter de remettre en place un membre déformé

5

LES PASSEPORTS D'ESCALADE FFME

5.1 - LES DIFFERENTS PASSEPORTS

Les passeports escalade de la FFME permettent au pratiquant de situer son niveau d'autonomie et de performance sur une échelle de couleur.
A chaque passeport correspond un niveau de grimpe en bloc et en difficulté.
Chaque passeport est ensuite divisé en modules pouvant être acquis séparément.

Niveau de grimpe bloc et difficulté

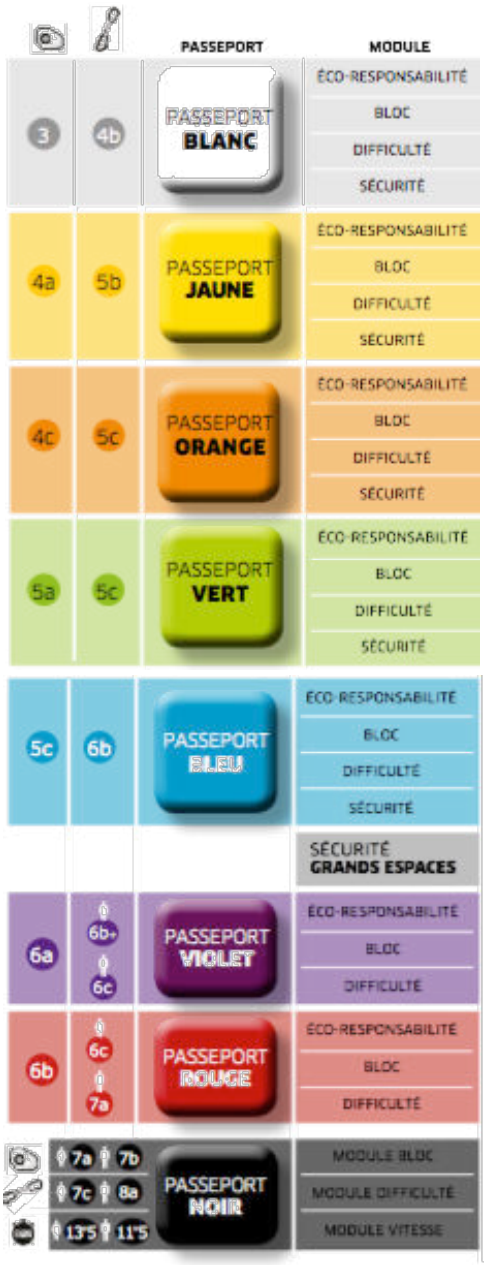

Les 4 modules

5.2 - QUELS PASSEPORTS NOUS CONCERNENT EN SAE ?

Pour la pratique de l'escalade sur la SAE (Structure Artificielle d'Escalade) du gymnase, les 3 premiers niveaux nous concernent. Voici ce que définit la FFME :

Passeport Blanc :	Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en moulinette, sous surveillance
Passeport Jaune :	Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en tête sous surveillance (Je grimpe en autonomie en moulinette)
Passeport Orange :	Je grimpe en autonomie sur SAE

Dans le cadre des séances de libre accès qui sont considérées comme "non encadrées", chaque grimpeur doit obtenir très rapidement son autonomie en fonction du type de grimpe qu'il souhaite pratiquer : en moulinette ou en tête.

Cependant, il n'est pas forcement nécessaire d'obtenir la totalité des modules du passeport pour acquérir son autonomie. Seul le module "sécurité" du passeport est obligatoire.

5.3 - COMMENT ACQUERIR UN PASSEPORT ?

Des stages sont régulièrement organisés par la FFME. Consultez le site de la FFME pour connaitre les modalités et les dates de ces stages.
Les encadrants du club sont également habilités à délivrer les passeports jusqu'au niveau bleu. Des sessions de validation des passeports sont organisées, particulièrement en début de saison.
A l'inscription, chaque nouvel adhérent au club doit impérativement informer les encadrants de son niveau d'escalade et du type de passeport dont il est détenteur afin d'être enregistré comme grimpeur autonome.

5.4 - QUELLES SONT LES COMPÉTENCES A MAITRISER POUR CHAQUE PASSEPORT ?

Vous trouverez dans les pages suivantes la liste des compétences pour les passeports et les modules sécurité des passeports blanc, jaune et orange.

PASSEPORT ESCALADE BLANC

Retour à la liste des passeports

J'APPRENDS À...

4b 3a

TOUJOURS CALME ET CONCENTRÉ QUAND JE RÉALISE UNE MANIP'

JE GRIMPE EN HAUT DU MUR, JE REDESCENDS EN M'AMUSANT ET J'INVENTE DES BLOCS DIFFICILES POUR MES PARTENAIRES

Module sécurité blanc

ADOPTÉ UNE ATTITUDE "SÉCU-COMPATIBLE"

- Rester concentré et vigilant quand je réalise une technique de sécurité
- Ne pas distraire un grimpeur réalisant une manoeuvre de sécurité
- Communiquer avec mon assureur en utilisant un vocabulaire adapté
- Mesurer l'importance de mon rôle d'assureur

ME PRÉPARER À GRIMPER

- Mettre correctement mon harnais (ajusté, par-dessus les vêtements)
- Passer ma corde aux points d'encordement, tresser le noeud en huit en serrant les passants et le sécuriser par un noeud d'arrêt
- Vérifier mon équipement et mon encordement et les faire vérifier par mon assureur
- Attendre le feu vert du moniteur pour grimper
- Communiquer avec l'assureur en haut de voie ou en cas de problème

ASSURER

- Installer correctement la corde dans le frein d'assurage, placer ce dernier sur le pontet et verrouiller le mousqueton de sécurité
- Vérifier mon système d'assurage et le faire vérifier par le grimpeur et le moniteur
- Me positionner proche de la SAE mais hors de la zone de chute de grimpeurs
- Manipuler la corde sans hésitation et de manière à toujours conserver une main derrière le frein
- Assurer la montée du grimpeur en moulinette en conservant la corde tendue, mais sans le treuiller
- Descendre mon partenaire à vitesse modérée
- Bloquer le grimpeur à sa demande, en cas de chute et en fin de voie sans être déséquilibré

Passeport Blanc

4b VOIES 3 BLOCS

Libre Ecart Marignier

Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en moulinette, sous surveillance

J'apprends pour enchainer des voies en moulinette et réussir mes premiers blocs

	V	Date
M'encorder		
★à mettre correctement mon baudrier (ajusté, par dessus les vêtements)		
★à passer ma corde aux points d'encordement, à faire mon noeud de 8 et à le sécuriser par un noeud d'arrêt		
★à vérifier mon équipement et mon encordement et à les faire vérifier par mon assureur et mon encadrant		
Prendre confiance		
★à me déplacer en hauteur en maîtrisant mon appréhension		
★à m'asseoir dans le baudrier et à me suspendre sur la corde		
★à redescendre en moulinette équilibré et relâché		
Progresser		
★à grimper des blocs et des voies aux profils variés en poussant sur les jambes		
Protéger		
★à ne jamais distraire un grimpeur lorsqu'il s'encorde ou lorsqu'il assure		
★à rester concentré quand je réalise une manoeuvre de sécurité		
★à attendre le feu vert du cadre pour grimper		
★à communiquer systématiquement avec mon assureur en utilisant des mots adaptés		
★à ne pas rester sous les grimpeurs et à ne pas grimper au dessus des autres		
★à toujours sécuriser le brin de corde libre par un noeud en bout de corde		
★à installer correctement la corde dans le frein d'assurage, à positionner et à verrouiller le mousqueton de sécurité sur le pontet de mon baudrier		
★à vérifier mon système d'assurage et le faire vérifier par le grimpeur, l'encadrant		
★à assurer la montée du grimpeur en moulinette et sa descente à vitesse modérée		
★à bloquer le grimpeur à sa demande, en cas de chute et en fin de voie		
Grimpe attitude		
★à porter une tenue adaptée à l'escalade, à respecter les consignes et les règles		
★à respecter mon moniteur et les autres utilisateurs de la salle		
En bloc		
★à me réceptionner en bloc : savoir chuter sur les tapis et amortir un saut		

Je valide si je grimpe avec aisance des blocs faciles et des voies en moulinette en garantissant ma sécurité et celle des autres, sous surveillance ☐

★je ne stationne pas au pied des voies et des blocs		
★je m'équipe, je m'encorde		
★j'installe mon frein, le positionne et verrouille le mousqueton sur mon pontet		
★je sais utiliser mon frein d'assurage à la montée et à la descente du grimpeur		
★je bloque mon partenaire si besoin		
★je respecte les règles et les autres		
★je reste toujours concentré quand je réalise un point clé de sécurité		

Je contrôle toujours tout, bien, à deux et j'attends le feu vert pour démarrer ☐

Prénom		Passeport Blanc		Date
Nom		Validé		
Initiateur		Non Validé		

PASSEPORT ESCALADE JAUNE

Retour à la liste des passeports

J'APPRENDS À...

5b 4a

LA POUBELLE, C'EST PAS POUR LA DÉCO !

JE PROGRESSE : JE GRIMPE EN TÊTE ET J'INSTALLE LA CORDE EN MOULINETTE.

Module sécurité jaune

ME PREPARER A GRIMPER

- Vérifier l'agencement des tapis en pied de voie - Ne jamais laisser ma corde derrière la jambe lorsque je grimpe - Trouver une position confortable pour mousquetonner ma corde - La passer dans toutes les dégaines, dans le bon sens - Placer correctement ma corde dans un système d'assurage de descente libre en haut de voie - Me réceptionner lors d'une chute de faible hauteur, en moulinette corde molle

ASSURER

- Préparer correctement la corde pour qu'elle "file" sans noeud et sécuriser le brin libre - Bien me positionner pour assurer, afin de voir et entendre le grimpeur - Donner de la corde et en reprendre en fonction des actions du grimpeur, sans le gêner - Arrêter une petite chute

Passeport Jaune

5b VOIES

4a BLOCS

Je grimpe en sécurité sur SAE en bloc et en tête sous surveillance

Libre Ecart Marignier

J'apprends

pour enchainer mes premières voies en tête.

	V	Date
Prendre confiance		
★ à me déplacer avec aisance en hauteur et à faire confiance à l'asssurage		
★ à réaliser des mouvements inhabituels		
Progresser		
★ à utiliser une prise oblique et aller chercher une prise de main un peu éloignée		
★ à repérer le cheminement général d'une voie, les prises		
★ à ne jamais laisser ma corde derrière la jambe		
★ à trouver une position confortable pour mousquetonner		
★ à mousquetonner ma corde dans toutes les dégaines et dans le bon sens		
★ en haut de voie, à placer correctement ma corde au relais		
★ à me repositionner lors d'une chute de faible hauteur, en moulinette corde molle		
Protéger		
★ à préparer correctement la corde pour qu'elle file sans noeud		
★ à sécuriser le brin libre		
★ à bien me positionner pour assurer, ne pas gêner le grimpeur, le voir, l'entendre		
★ à donner de la corde et en reprendre en fonction des actions du grimpeur		
★ à freiner une chute pour l'amortir et l'arrêter		
Grimpe attitude		
★ à nettoyer mes chaussons		
★ à lover une corde, prendre soin du matériel confié et le ranger		
★ à préserver la propreté du site		
En bloc		
★ à vérifier l'agencement des tapis ou des crash pads		
★ à demander une parade		

Je valide

...si je grimpe avec aisance des blocs et des voies en tête, en garantissant ma sécurité et celle des autres, sous surveillance ☐

★ je vérifie si la zone de réception est libre		
★ je sollicite un pareur expérimenté si nécessaire		
★ je prépare ma corde et sécurise son extrémité libre		
★ je mousquetonne correctement ma corde dans toutes les dégaines		
★ j'assure avec vigilance le grimpeur de tête		
★ je bloque le grimpeur en cas d'échec ou au relais avant de le descendre		
★ je love la corde pour qu'elle file bien à la prochaine utilisation		

Je contrôle toujours tout, bien, à deux et j'attends le feu vert de l'initiateur ☐

Prénom		Passeport Jaune		Date
Nom		Validé		
Initiateur		Non Validé		

PASSEPORT ESCALADE ORANGE

Retour à la liste des passeports

J'APPRENDS À...

5c 4c

RENOUVELER LES BLOCS ET LES VOIES, C'EST RENOUVELER LE PLAISIR DE GRIMPER.

Module sécurité orange

ADOPTER UNE ATTITUDE "SÉCU-COMPATIBLE"

Avoir un comportement compatible avec une gestion autonome de la sécurité

GRIMPER

- Me réceptionner lors d'une chute de faible amplitude (à un point d'assurage suffisamment haut dans la voie pour bénéficier de l'élasticité de la corde et d'une bonne surface de réception)

ASSURER

Assurer en anticipant les actions du grimpeur (donner et reprendre de la corde en fonction de ce que va faire le grimpeur) - Freiner et arrêter une chute de façon dynamique - Assurer à deux (avec un frein autobloquant) un grimpeur en vitesse

Passeport Orange

5c VOIES 4c BLOCS

Libre Ecart Marignier

Je grimpe en autonomie sur SAE

J'apprends pour enchainer, sur SAE, des blocs et des voies en tête

	V	Date
Prendre confiance		
★à réaliser, au niveau des points de clipage, les pas difficiles		
à réaliser des mouvements variés et aléatoires		
à dépasser mon appréhension et à me réceptionner suite à chute volontaire		
Progresser		
à utiliser des prises verticales en opposition et réaliser des mouvements amples		
à utiliser des prises de pied non horizontales et réaliser des adhérences		
à utiliser les prises repérées lors d'une lecture préalable sur un passage court		
Protéger		
à vérifier l'état de ma corde et de mon matériel		
à assurer en anticipant les actions du grimpeur (donner et reprendre de la corde en fonction de ce que va faire le grimpeur)		
à freiner et arrêter une chute de façon dynamique		
à me réceptionner lors d'une chute de faible hauteur (proche du dernier point de la voie)		
à m'échauffer et à m'étirer		
Grimpe attitude		
à maitriser mes émotions et contrôler mes réactions		
à prendre soin du matériel collectif et, après utilisation, à en faire le tri et signaler tout emprunt ou perte		
à privilégier un moyen de transport «raisonné»		
En bloc		
à réaliser des blocs proches de mes limites		
à toujours prévenir les autres de mon essai		
à parer le grimpeur dès que c'est nécessaire		

Je valide si je grimpe en autonomie, des blocs et des voies en tête en garantissant ma sécurité et celle des autres ☐

★je pare un grimpeur		
je préviens les autres grimpeurs de mon essai		
je prépare ma corde pour qu'elle file bien et j'en vérifie l'état		
j'assure dans les règles de l'art et j'arrête une chute de façon dynamique		
je m'échauffe		
je contrôle mes réactions		

Je contrôle toujours tout, bien, à deux ☐

Prénom		Passeport Orange		Date
Nom		Validé		
Initiateur		Non Validé		

ANNEXE 1

LE BUREAU DU CLUB - SAISON 2020/2021

Voici l'équipe de bénévoles qui oeuvre pour faire de notre association un club dynamique, convivial et innovant. Tous les encadrants sont votre écoute.

Eric FRANCOIS Président et Initiateur	Fréderic REMOND Vice Président et Initiateur	Quentin SINGER Trésorier
Corinne GAUTHEROT Inscriptions et Initiatrice 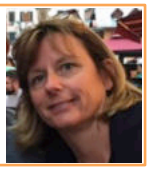	Emile GAUTHEROT Inscriptions et Initiatrice	Azélie HUDRY Secrétariat 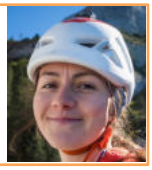
Patrick TRANCHANT Matériel et Initiateur	Philippe ESCOTO Matériel et Initiateur	Nico MATTUZZI Matériel
Eric GAUTHEROT Initiateur	Florent FESQUET Initiateur et DE 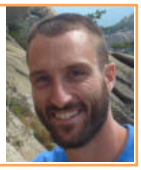	Jérôme CHARMOT Initiateur et Porte Parole des adhérents
Thierry GESBERT Initiateur	QUILLON Initiatrice et Infirmière 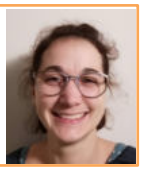	Karine GUINARD Initiatrice et Secouriste
Audrey DUFOUR Initiatrice 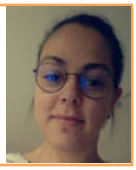		Ludovic RAPICAULT Web Master 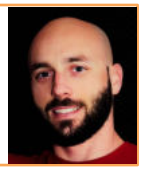
Stéphane ROGUET Entraineur 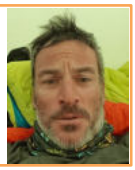	Gregory GARCIA	Guillaume OLANIER 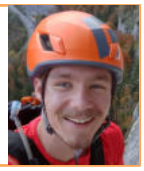

Le bureau se réuni une fois par mois pour faire un point sur la gestion des dossiers.
Les réunions ont lieu dans la salle de réunion du gymnase, généralement un jeudi ou un mardi de 18h30 à 20h30. Elles sont ouvertes à tous les adhérents du club qui souhaitent y participer. Demandez la date de la prochaine réunion.

Vous pouvez devenir membre du bureau à n'importe quel moment en formulant simplement votre candidature au bureau.
Adresse mail du club : libre.ecart@free.fr

ANNEXE 2

Accès des mineurs

aux séances de libre accès

L'ACCES DES MINEURS aux séances de libre accès est conditionné à leur tranche d'âge :

POUR LES MOINS DE 16 ANS - ACCOMPAGNATEUR ADULTE OBLIGATOIRE

Les moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte (parent ou adulte autorisé par les parents), lui-même grimpeur et adhérents du club. Cet adulte les prendra en charge pendant toute la séance de libre accès en particulier pour l'assurage.

POUR LES 16/18 ANS - AUTORISATION PARENTALE

Pour avoir accès au libre accès, les mineurs de 16 ans révolus et moins de 18 ans doivent être reconnus « grimpeur autonome » par le club (passeport jaune) et fournir une autorisation parentale.

AUTORISATION PARENTALE
pour les 16/18 ans, à remettre au bureau Libre Ecart

Je, soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Demeurant : .....

.....

Téléphone : .....

autorise mon enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Age : .....

à participer aux séances d'escalade en libre accès.

Fait à,

le

Signature

ANNEXE 3

“J’ai donc ramené deux 7a et un 7a+ avec un crux dément : arqué main droite, tu dynamises un peu sur un bi main gauche pas très bon, tu croises les pieds pour caler une lolote de l’espace, avec cette dernière tu vas chercher un putain de mono doigt. Là, tu tiens avec un bi pourri et un mono, tu bloques tout et tu montes ton pied gauche haut et re bim tu relances du mono vers un bac de MALADE !!”.

Récit du premier 7a+ de John, membre du Club Progression et de la formation [J'ai Plus Peur!]

LE DICO DU GRIMPEUR

Abo

Se dit d’une voie “abominable”, en référence aux cotations de voies alpines.

Allonge

C'est la capacité à aller chercher des prises de mains plus haut, plus loin.

Après travail

Enchainer une voie après travail signifie qu’on la grimpé un certain nombre de fois, en moulinette ou en tête, pour étudier chaque mouvement ou section de façon indépendante; dans le but de pouvoir l’enchainer ensuite.

Arquée

“Arquer” ou prendre une prise en arquée. Position de la main sur une petite prise, souvent une réglette, où les doigts sont fléchis et seulement les premières phalanges sont en contact avec la prise.

Athlétique

Se dit d’une voie, d’un passage ou d’une section où la force des bras est primordiale.

Assurer

Utiliser une corde et un système d’assurage (frein, assureur) pour retenir le grimpeur en cas de chute.

Autobloquant

Nœud ou matériel installé sur la corde qui se bloque lorsque la corde est mise sous tension (ex: le nœud de machard)

Avale

“Avale!”, “Sec!”, “Prends moi!”, “Bloque !”, etc... Le grimpeur demande à l’assureur de tendre la corde. L’inverse est “donner du mou”.

Bac, baquet

Se dit d’une prise qui est très bonne, qu’on peut saisir à pleine main. “C’est bac !”, “c’est un bac”.

Baudrier, baudard

Harnais d’escalade qui permet au grimpeur d’être relié à la corde et retenu de façon

Béton, un point béton

Se dit d'un point d'assurage (point intermédiaire de la voie ou relais) qui est très solide et dont on ne considère pas la possibilité d'une rupture. Par exemple une broche scellée ou un goujon coeur de 12mm.

Bi-doigt

Petite prise de main permettant d'y glisser seulement deux doigts.

Bloc

Rocher de quelques mètres de haut que l'on grimpe généralement sans corde.

Faire du bloc: grimper sans corde de protection des voies ou "problèmes ouverts sur des blocs. D'autres personnes peuvent parer le grimpeur pour amortir sa chute. On peut aussi utiliser des crash-pads.

Bourrin, bourrinner

Passer un mouvement en force.

Bouteilles

"Avoir les bouteilles" ou "avoir les bras qui s'ouvrent" ou encore "être daubé" signifie avoir les avant-bras gonflés, durs, souvent douloureux.

Broche, scellement

Broche scellée, spit, plaquette… Désigne un point d'assurage fixé sur une voie d'escalade. Les broches scellées sont collées dans le rocher, les spits et plaquettes sont insérés en force.

But

Prendre un but signifie tomber, voler ou s'arrêter.

Cabestan

Nœud utilisé pour s'auto-assurer ou se vacher.

Cambrure

Définit la forme de la semelle du chausson d'escalade. Plus la cambrure du chausson est prononcée, plus le chausson est réservé aux grimpeurs expérimentés.

Carre

C'est le bord de la semelle du chausson.

Carre externe: côté du petit orteil

Carre interne; côté du gros orteil

Chaise (nœud de)

Nœud utiliser pour s'encorder.

Charger

Mettre tout le poids du corps sur une prise de pied

Chaussons

Chaussures utilisées pour escalader, portées ajustées au pied et recouvertes d'une semelle de caoutchouc très adhérente.

Clipper

On dit aussi “mousquetonner”. Lors de la grimpe en tête, cela signifie relier la corde au point d’assurage par l’intermédiaire d’une dégaine.

“Déclipper”: Sortir la corde de la dégaine puis détacher la dégaine du point d’assurage.

Clou

Le “clou” est une appellation générique pour désigner le point d'assurage, aussi appelé “spit”, qu'il soit un goujon (“plaquette”) ou une broche (“ring”).

“Tirer au clou” signifie s'aider du point d'assurage en tirant dessus à l'aide d'une dégaine pour passer un pas difficile.

Collante

“Ca colle”, “la collante”, c’est ce qu’on dit quand les conditions atmosphériques (température, humidité) permettent une adhérence maximale des mains et des pieds.

Coinceur ou cablé

Matériel d’assurage utilisé en terrain d’aventure quand la voie n’est pas équipée de points d’assurage. Le premier de cordée place les coinceurs dans les fissures naturelles de la roche puis mousquetonne la corde. Le second de cordée les récupère en montant.

Colo, colonne, colonnette

Prise verticale exclusivement sur rocher calcaire; elles s'utilisent généralement en pince.

Conti, continuité

Capacité physique du grimpeur à enchaîner un grand nombre de mouvements. La conti n'a pas de lien avec la difficulté de la voie. Une voie avec des grosses prises et des mouvements simples peut “être conti” si elle est très longue et déversante par exemple. Se dit d'une voie nécessitant un effort prolongé.

La “résі” ou résistance est la capacité physique du grimpeur à enchaîner plusieurs mouvements **difficiles**, c'est à dire à son niveau maximum ou quasi-maximum. Une section “résі” est un passage de la voie qui demande d’enchaîner plusieurs mouvements difficiles faisant souvent appel à un gainage fort. Se dit d'une voie nécessitant un effort soutenu et prolongé.

Cordée

Composée de deux ou trois grimpeurs, chacun assurant l’autre.

Cordelette

Petite corde statique de 6 ou 7 mm de diamètre.

Cotation

Degré de difficulté d’une voie ou d’un bloc.

Couenne

Voie d’une seule longueur en milieu naturel, par opposition à la grand-voie.

Crochet, crochetage (du talon)

Technique de pied consistant à se servir de son talon comme d'un crochet, coincé sur/derrière une prise. On parle aussi de crochetage de pointe (voir griffer)

Croix (faire la)

Enchainer une voie. Le top est de faire une croix à vue, c'est à dire d'enchainer à vue.

Crux

Le crux ou "le pas" sont le ou les passages clef de la voie, souvent quelques mouvements plus durs que les autres. En grand-voie, on parle de la "longueur crux", qui est la longueur la plus difficile de la grand-voie.

Deep Water Soloing

Psycho-bloc… psicobloc… deep water soloing… DWS… « le deep »… Autant de dénominations et d'abréviations pour une même pratique : escalader sans système d'assurage au dessus de l'eau.

Dégaine

Matériel constitué de deux mousquetons reliés par une sangle.

Délayer

Se reposer en relâchant un bras puis l'autre. Peut se faire tout en grimpant ou en s'arrêtant et en prenant une position de repos.

Demi-cabestan

Nœud utilisé pour assurer.

Descendeur

Système d'assurage. Matériel utilisé pour la descente en rappel. Certain systèmes d'assurage peuvent aussi servir d'assureur (exemple: le Reverso de PETZL, le huit)

Désescalader

Descendre une paroi grâce à des mouvements d'escalade.

Devers

Voie dont l'inclinaison dépasse la verticale

Dièdre

Angle formé par deux pans de paroi se rejoignant en "V" plus ou moins ouvert. Se grimpe généralement en "opposition", main et pied droits sur une face, main et pied gauches sur l'autre.

Drapeau

Technique consistant à s'équilibrer avec la jambe sans appui. Cette jambe est tendu contre la paroi : elle est placée sur le côté ou bien croisée derrière la jambe d'appui ou bien croisée devant la jambe d'appui (plus rare).

Dynamique, dynamiser

Un mouvement dynamique utilise une impulsion et la force d'inertie pour pouvoir aller chercher une prise plus loin ou enchainer plusieurs mouvements avec des positions intermédiaires de déséquilibre. S'oppose à la grimpe "statique".

Dülfer

Technique de grimpe en opposition. Les bras tiennent généralement une même fissure ou écaille et les pieds sont en appuis l'un à côté de l'autre, côté opposé aux épaules du grimpeur.

Force

Technique utilisée par les grimpeurs qui manquent de technique (voir la vidéo "Je manque de force comment me muscler les doigts")

Ecaille

Lame de rocher plutôt importante, décollée de la paroi et que l'on peut utiliser pour la remonter en Dülfer.

Pour une petite prise on parlera plus volontiers de "prise verticale".

Enchainer, Enchainement

Effectuer tous les mouvements d'une voie, à la suite, sans aucun repos sur la corde et sans s'aider du matériel en place.

Encorder (s')

Relier son baudrier à la corde par un nœud d'encordement (huit ou chaise) pour assurer sa sécurité.

Engagée (voie)

Voie dont les points d'ancrage sont éloignés. L'engagement n'est pas perçu de la même manière par tous fonction du niveau du grimpeur.

Epaule (mouvement en)

Poussée du bras vers l'extérieur ou blocage du bras avec la main à la hauteur de l'épaule

Expo, exposé

Passage ou voie ou la chute est dangereuse car il y a un risque de heurter le sol, une vire ou sur un obstacle.

Flash

Voie enchainée au premier essai après avoir pris des informations (descente en rappel dans la voie, observation d'un autre grimpeur, conseils, etc.).

Friend

Coinceur mécanique qui s'utilise dans les fissures.

Gainer

Contracter la ceinture abdominale pour maintenir une position

Gaz

Vide, précipice. “Il y a du gaz” ou “il y a de l’air” signifie que la voie est très longue ou située loin du sol.

Gratton, grattonner

Petite prise de pied, technique de pied consistant à charger sur une (toute) petite prise avec la pointe du chausson. Induit une escalade très fine, toute en équilibre : on en rencontre beaucoup sur les dalles de grés ou de granit.

Griffer

Technique de pied consistant à tirer sur une prise avec la pointe du chausson.

Grigri

Système d’assurage à freinage assisté de PETZL

Huit

Système d’assurage, descendeur.

Inter, intermédiaire (prise)

Prise utilisée de façon intermédiaire, souvent petite/mauvaise, pour se ré-équilibrer et relancer de la même main sur une meilleur prise.

Inversée

Prise tournée vers le bas qui s’utilise en ayant le haut du corps au dessus.

Jeté

Mouvement dynamique consistant à lâcher les deux mains, sauter et attraper une bonne prise.

Libre (escalade en)

C’est la grimpe sportive telle qu’on la connait usuellement, par opposition à l’escalade en artificiel (artif), où l’on progresse à l’aide du matériel.

Lolotte, lolotter

Mouvement qui consiste à rentrer un genou vers l’intérieur en continuant à pousser sur le pied. Ce placement, abondamment utilisé en dévers, permet de s’économiser et d'avoir une meilleure allonge. Il permet aussi d'exploiter une prise de pied très haute, par exemple au niveau du bassin, le genou est alors tourné vers le bas.

Longe

Autrement appelée Vache, bout de sangle ou de corde reliée au baudrier qui permet de se “longer” ou se “vacher” à un point, c'est à dire de s'auto-assurer.

Lunule

Trou dans la paroi dans lequel on passe une sangle ou un anneau de corde pour s’assurer quand il n’y a pas d’équipement en place.

Pieds-mains

Mouvement dans lequel le pied vient remplacer la main sur une même prise.

Plomb, plomber

“se prendre un plomb”, ou plomber pour certains, c'est tout simplement: tomber !

Pointe

“Mettre une pointe” ou “poser une pointe” consiste à s'équilibrer en utilisant le dessus des orteils (en dévers notamment).

“Faire une pointe-contre-pointe” signifie que l'on utilise les deux pointes mais les pieds poussent et tractent dans des directions opposées. Le but est de maintenir le corps à l'équilibre dans un relief très déversant.

Position de moindre effort (P.M.E)

Ce n’est pas nécessairement une position dans laquelle on peut delayer, mais en tout cas une position dans laquelle la force de blocage doit venir des jambes et de la ceinture abdominale, pas des bras, qui sont tendus.

Résistance, “Résі”

La “résі” ou résistance est la capacité physique du grimpeur à enchaîner plusieurs mouvements **difficiles**, c'est à dire à son niveau maximum ou quasi-maximum. Une section “résі” est un passage de la voie qui demande d’enchaîner plusieurs mouvements difficiles faisant souvent appel à un gainage fort. Se dit d'une voie nécessitant un effort soutenu et prolongé.

Rétablissement, réta

Un réta est un mouvement pour sortir d'un surplomb.

Réversible

On l'utilise en grande-voie, c'est la méthode permettant d'alterner le premier de cordée afin d'économiser temps et manips de cordes.

Saucissonnage

Le saucissonnage est utilisé pour décrire le travail d'une voie en moulinette en décomposant un à un tous les mouvements.

Sec !

“Sec” ou “prends-moi sec” est une demande du grimpeur à son assureur pour lui faire ravaler le mou, afin d'être tenu par la corde.

Sécher

Sécher décrit une réception brutale d'une chute due à un assurage non dynamique.

Secteurs

Les falaises sont découpées en “secteurs”, répertoriés dans les topos.

Solo

Le solo est une pratique de l'escalade sans partenaire, ni assurage.

Dictionnaire "emprunté" au site grimpe-a-vue.com

ANNEXE 4

POURQUOI J'AI NOMMÉ MON CLUB LIBRE ECART ?

Jeux de mots, jeux de blaireaux !

Au début était l'escalade !

Au-delà des symboliques liées à l'élévation et au fait de s'élever, ou peut être à l'origine de leurs créations par la sacralisation de l'importance vitale de s'élever physiquement pour survivre, se nourrir, se protéger des prédateurs et des éléments, l'escalade fut première.

Activité connue de tous et pourtant difficile à définir, tant ses pratiques peuvent différer. Ainsi *escalader* est le plus souvent admis comme le fait de monter dans ou sur quelque chose; franchir un obstacle, etc., soit à l'aide d'une échelle, soit en grimpant, ou de toute autre manière semblable. L'étymologie de *grimper* nous indique la parenté avec agripper ou la grippe. Il apparaît ainsi que l'on peut faire de l'escalade sans s'agripper nécessairement à quelque chose et qu'il est tout aussi évident que s'agripper à des branches pour monter dans un arbre ne correspond en aucune manière à la représentation que nous nous faisons d'escalader.

Donc avant d'être homme nos ancêtres grimpaient déjà soumis qu'ils étaient à la quasi obligation d'escalader. Ce savoir faire n'étant plus une nécessité, il allait devenir loisir et plus particulièrement un loisir sportif étroitement lié à la pratique de l'alpinisme. L'absence de compétition justifiant l'absence de règle, chacun avait la liberté de faire *son* escalade.

Dès les années 1960 plus aucune paroi ne pouvait se targuer d'être impossible à escalader. Les grimpeurs de cette époque, utilisant des moyens techniques presque sans limite, pouvaient gravir n'importe quel mur et à l'extrême en n'utilisant que des *prises* d'acier et de bois rajoutées : les fameux pitons et coins. Certains, dont le Belge Claude Barbier, ne manquèrent pas de souligner combien cette pratique de l'escalade s'apparentait plus à un artisanat besogneux qu'à un loisir sportif, et rappelèrent que les grimpeurs des montagnes gréseuses de l'Elbe, en Allemagne à l'Elbsandsteingebirge, pratiquaient dès le début du vingtième siècle une escalade à l'exigence éthique totale. Ce dernier se mit à grimper en ne saisissant que les prises du rocher et en ne s'aidant plus qu'exceptionnellement de certains pitons. Les pitons qu'il n'utilisait que pour l'assurage et en aucun cas comme prise se voyaient gratifiés d'une couche de peinture jaune. Selon leur niveau respectif les grimpeurs de l'époque *réussissaient* alors une voie dite en *jaune* lorsqu'ils n'avaient utilisé aucun des pitons jaunes comme prise.

Dix ans plus tard en 1970, les ambiguïtés qui subsistaient quant à la réussite d'une *voie en jaune* furent définitivement levées lorsque il fut admis peu à peu par la communauté que cette terminologie ne pouvait s'appliquer qu'à une réalisation sans l'utilisation aucune des pitons en tant que prises ou points de repos.

Dans la pratique, cela revint à interdire l'utilisation des points d'assurage en tant que prises. Interdiction toute relative, puisque du seul ressort de l'auto application. Donc ceux qui ne la respectaient pas continuèrent de faire de l'escalade et ceux se l'appliquant ayant besoin de différencier leur pratique la dénommèrent : escalade libre.

D'une interdiction était née l'escalade libre !

Chaque pratique étant exclusive de l'autre, elles se rejetaient donc réciproquement à la marge, à l'écart.

Grimper, qu'elle qu'en soit la façon retenue, s'était donc se mettre à l'écart !

En 1980, les tenants de *l'escalade libre* constituaient l'immense majorité des pratiquants, détenteurs de la norme et à ce titre libérés de toute mise à l'*écart*; les médias les désignant par le vocable - tout aussi imagé qu'incongru - de : *grimpeurs à main nue*. A l'opposé les derniers partisans de *l'escalade* se retrouvèrent donc minoritaires, marginalisés, à l'*écart* et comble d'infortune réduit à l'image de grimpeurs affublés de moufles puisque c'était les autres qui grimpaient à main nue (*Sic transit…).* Dès lors, si l'on sait que techniquement en escalade les attitudes d'oppositions jambes écartées sont des situations d'équilibre et de stabilité, force est de constater que les adeptes de l'*escalade libre* se sont affranchis d'une situation à l'*écart* en stabilisant la norme. Ce qui ne manque pas d'être paradoxal de la part de ceux qui trouvent généralement la stabilité – technique – par une position *en écart* !

La sortie de mise à l'écart favorisée par la mise en écart !

En 1994 le collège de Marignier ouvrait ses portes et celles de son superbe gymnase valorisé par un mur d'escalade des plus modernes. Pour les élus se posait la question de la gestion associative de cette installation. Monsieur Jean-Pierre Rossi, alors président du syndicat scolaire et adjoint au maire, connaissait madame Marie-Pierre Faillettaz. Celle-ci, dans son réseau de grimpeurs, fréquentait madame Martine Texier et son mari Robert, messieurs Henri Escallier, Bruno Laurent et moi-même. Cette petite équipe créa le club d'escalade de Marignier et dans une attitude pour l'époque assez *libre* et à l'*écart* des coutumes le dota d'une présidente en la personne de Martine Texier.

A ce stade il convient de noter toutes les significations que le terme écart peut recouvrir et ses relations complexes avec le concept de liberté.

Le positionnement à ou en écart comme l'action de s'écarter ou de faire un écart induisent une multitude d'interprétations souvent paradoxales voire contradictoires.

La vie en société implique des règles qui nous rendent libre en se substituant à la loi du plus fort. Mais elles sont autant de limites à la liberté de chaque individu. Celui qui choisit de se placer au-delà de la règle réalise un authentique acte de liberté mais qui aura pour résultat sa mise à l'écart de la société et donc une restriction de sa liberté.

Celui qui sort des sentiers battus se met à l'écart des grands chemins, d'une manière il affirme et jouit d'une nouvelle liberté de l'autre il en perd du fait de la réduction de son champ d'action.

Sociologiquement l'escalade est classée comme une activité à risque. Dans un environnement général au sein duquel tout est fait pour évincer le risque les grimpeurs sont perçus comme des gens à part, l'escalade comme une activité à l'écart. Choisir d'être grimpeur c'est un peu une transgression des codes de vie commune, c'est une véritable affirmation de sa liberté, mais au prix de quelle réprobation, sanction, mise à l'écart en cas de problème. Ainsi le grimpeur se met-il librement à l'écart des normes sociales au risque d'être mis à l'écart par la dite société.

De la différence subtile entre se mettre et être mis à l'écart !

On dit : il a fait un écart – sous entendu de conduite – mais encore faut-il nuancer, car dans l'absolu là ou il y a un choix il y a une liberté et là où il y a faute il y a mise à l'écart.

Individuellement il faut aller chercher, tout autant dans la psychologie que dans les lois physiques régissant les actions du grimpeur, les articulations entre liberté et écart. Génétiquement comme culturellement tout nous pousse à nous élever, nous l'avons déjà vu et l'escalade est une voie parmi d'autres pour réaliser cet objectif. Mais le grimpeur qui prend la liberté de s'écarter des codes sociaux en prenant comme terrain de jeu l'environnement éminemment risqué qu'est la verticale, s'aliène totalement aux lois de la pesanteur et de la gravité. D'où le grand écart que lui impose en permanence la dualité de sa volonté d'élévation confrontée au potentiel de chute et d'échec. Est-ce bien être libre que de connaître à chaque instant le risque de la chute, de l'échec ?

Pour pallier à ce risque le grimpeur doit inventer autant que faire se peut des solutions motrices visant à le stabiliser. Comme déjà dit, ces solutions consistent à écarter ses appuis, à les opposer d'une manière ou d'une autre. Plaçant ses membres en écart, dont ses jambes à l'identique d'un compas largement ouvert, le grimpeur crée pour lui une position relative de stabilité avec comme corollaire une difficulté certaine à s'en libérer pour reprendre sa progression. Et le grimpeur de libre est-il vraiment libre puisque la validation de cette liberté est complètement suspendue à la stricte observance de la règle. Lorsque l'échec est en vue, la lucidité s'évanouit. Est-on libre sans lucidité ? L'idée de s'arranger avec la règle peut alors venir mais le moindre écart perçu ou avoué est éliminatoire aux yeux des autres, tout autant qu'à son propre regard si on l'a caché ! Dès lors la seule liberté qui semble encore présentable est celle d'avoir essayé sans y être contraint; mais ce cas de figure ne va pas sans une certaine circonspection dès lors qu'on pose la question du : pourquoi ce choix.

Au bout du compte la véritable escalade libre ne serait-elle pas celle qui refuse un qualificatif ?

Pour les grimpeurs tourmentés par la complexité de ces réflexions, il reste l'humour et la liberté de parole. Restes qui font les bons moments des inventeurs cultivés et facétieux de noms de voies et de leurs lecteurs.

Leurs délires verbaux ont sans aucun doute pesé très lourd au moment de baptiser notre club. Citons quelques appellations non contrôlées :

Les descriptives : « Echec aux nains »; « Tout ce qui bouge, remue »; « Les sites ronds » ;

Les littéraires : « Docteur, j'y va. Go ! »; « Blanche fesse et les sept mains »;

Danse classique : « Le bac des signes »;

Musique : « Camille cinq sens »;

Ambiguë : « Le clair de l'une et le clair de l'autre »;

Comme avec Georges Livanos, célébrissime grimpeur Marseillais, nous partagions pleinement son questionnement plein de bon sens : « Comment prendre au sérieux des gens qui prennent au sérieux une aussi peu sérieuse occupation. », nous n'avons donc pas hésité à baptiser notre club : « Libre – Ecart » espérant que chacun pourrait délirer sur cette juxtaposition.

Pour finir soulignons le paradoxe ultime de l'activité escalade au travers de son geste le plus symbolique en condition normale de pratique :

Le grimpeur qui va pratiquer l'escalade libre commence par s'attacher au bout d'une corde !

Marignier le 21/10/2016

Jean-Jacques Prieur
Co-fondateur du club Libre Ecart en 1994

Logo Libre Ecart de 1994 à 2013

Naissance d'un logo (2013)

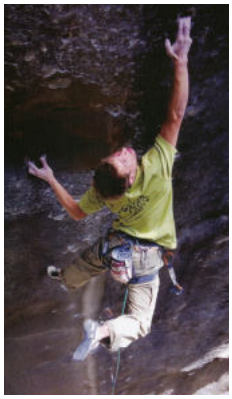

ANNEXE 5

Etablis le 25-01-94
par Martine Texier (présidente à cette date)
Révisé le 29.06.2016
par Cédric Burgé (Secrétaire à ce jour)

STATUTS
Association LIBRE ECART

A- FORMATION DE OBJET DE L'ASSOCIATION

Article 1er : DENOMINATION

Le 25 janvier 1994, il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et 1e décret du 16 août 1901, ayant pour titre : " Libre Ecart ".
Sa durée est illimitée.

Article 2 : BUTS

1. Cette association a pour objet de promouvoir, développer, organiser la pratique du sport dans ses aspects sport de masse et sport de haut niveau, d'encourager la recherche maximum de sécurité et de veiller à la sauvegarde de l'intégrité des lieux d'exercice.
2. La promotion et le développement de l'escalade est faite par la section « Montagne Escalade ».
3. L'association sportive garantit en son sein la liberté d'opinion, le respect des droits de la défense et s'interdit tout débat ou manifestation politique ou confessionnel.
4. L'association sportive s'interdit toute discrimination illégale et veille à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le CNOSF.
5. L'association sportive s'engage à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par ses membres et définies par la loi.

Article 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à la : 240 rue des Crevallets – 74460 Marnaz
IL pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.
La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 : COMPOSITION

L'association se compose de :
- Membres d'honneur
- Membres actifs ou adhérents

Articles 5 *: ADMISSION*

Pour faire partie de l'association, il faut avoir payé sa cotisation.
Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Articles 6 *: MEMBRES*

- Sont considérés comme membres actifs, les membres chargés de l'administration de l'association, de l'encadrement ainsi que les pratiquants ayant acquitté leur cotisation annuelle ; les membres chargés de l'administration de l'association et de l'encadrement sont dispensés de cotisation.
- Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'association sans être tenues de payer la cotisation annuelle.

ARTICLE 7 *: RADIATION*

La qualité de membre se perd par:

1. la démission formulée par écrit au président
2. le décès
3. la radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave ; le membre qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être mis à même de préparer sa défense et doit être convoqué par lettre recommandée devant le conseil d'administration dans un délai minimum de 15 jours. Il peut se faire assister par le défenseur de son choix.

ARTICLE 8*.: AFFILIATION*

L'association est affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)
Sa section "Montagne Escalade" s'engage :

1. A se conformer entièrement aux statuts et au règlement intérieur de Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), ainsi qu'à ceux du Comité Régional et Départemental dont elle dépend
2. A se soumettre aux sanctions disciplinaires, prévues par les statuts de ces mêmes groupements, qui lui seraient infligées.
3. A promouvoir l'escalade par le biais de cours encadrés, de participations à des compétitions et l'incitation aux formations fédérales .
4. . A ce titre, la licence FFME est obligatoire pour les membres de cette section.

B- ***RESSOURCES***

ARTICLE 9.: *RESSOURCES*

Les ressources de l'association comprennent :

1 - Le montant des cotisations;

2 - Les subventions de l'état, des collectivités décentralisées

3 - Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires

ARTICLE 10.: *COMPTABILITE*

II est tenu à jour une comptabilité par recettes et par dépenses et s'il y a lieu, une comptabilité matières.

C- ***ADMINISTRATION***

ARTICLE 11.: *CONSEIL D'ADMINISTRATION*

L'association est administrée par un conseil d'administration de 3 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus pour quatre ans par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles.

L'association s'engage à assurer l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes.

Est électeur tout membre âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations

Pour être éligible au conseil d'administration, tout candidat doit être membre de l'association depuis plus de six mois, être de nationalité française, jouir de ses droits civiques ou de nationalité étrangère à condition qu'il n'ait pas été condamné à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, un bureau composé de :
1 - Un président : Il convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration ; il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet.
2 - Un ou plusieurs vice-présidents;

3 - Un secrétaire et s'il y a lieu, un secrétaire adjoint : Il est responsable de toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association à l'exception de celles relatives à la comptabilité.
4 - Un trésorier, et si besoin est, un trésorier adjoint : Il est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.
5- Un responsable pour chaque section

En cas de vacances, le comité pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.
Les membres du conseil d'administration et du bureau ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.
Des remboursements de frais de déplacements, de séjour, de mission ou de représentation, sont seuls possibles et peuvent leur être accordés dans des conditions fixées par le conseil d'administration et selon les barèmes en vigueur.
Une assemblée générale extraordinaire peut mettre fin au mandat du conseil d'administration avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions stipulées à l'article 14.

ARTICLE 12.: *REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Le Conseil d' Administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.
Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.
Tout membre du comité qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 13. : *ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association prévus à l'article 4. Elle se réunit au moins une fois par an.
Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le président. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.
Le président expose la situation morale de l'association.
Le secrétaire présente le rapport d'activités.
Le trésorier rend compte de la gestion et sollicite l'avis de la commission d'apurement des comptes.
L'assemblée générale fixe le montant des cotisations.
Il procède, si nécessaire, au renouvellement des membres du conseil d'administration.
Toutes les délibérations de l'assemblée générale sont prises à main levée, à la majorité absolue des suffrages exprimés.
Le scrutin secret est de droit si un membre le demande.
Le vote par procuration est autorisé à raison d'un pouvoir maximum par membre présent.

ARTICLE 14 *: ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE*

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée en cas de circonstance(s) exceptionnelle(s) par le président, sur avis conforme du conseil d'administration, ou sur demande écrite du cinquième au moins des membres actifs de l'association déposée au secrétariat.
Elle délibère selon les modalités prévues à l'article 13 pour l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 15 *: MODIFICATION DES STATUTS*

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du conseil d'administration ou sur proposition du cinquième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le cinquième des voix.
Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux membres de l'association 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée.
Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 16 *: DISSOLUTION*

La dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire convoquée et agissant dans les mêmes conditions que pour la modification des statuts prévue a 1'article 15. Un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par cette assemblée générale, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

ARTICLE 17 *: REGLEMENT INTERIEUR*

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.
Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

A Marignier, le 29 juin 2016.

Le Président, Eric FRANCOIS

Le Secrétaire, Cédric BURGÉ